



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 22 mai 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit Le dix-neuf juin à dix-neuf heures et cinq minutes</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 15 juin 2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude JAMET, Maire</p> <p><u>En exercice</u> : 18</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 18</p> <p>Présents : 13</p> <p>Votants : 15</p>	<p><u>Étaient présents</u> : Claude JAMET, Michèle DEMARIA, Maryline DRINKINE, Cendrine FROMAGER, Orlando JARDIM-VIEIRA, Segundo COFRECES, Michel RODRIGUES, Michèle GROSSET, Sébastien MASSE, Alain FOURNIER, Benoît CLAVELOU, Emmanuelle BERCIS, Francis OSPITAL (13)</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir</u> : Caroline SIMON ayant donné pouvoir à Michèle GROSSET, Charlotte DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Claude JAMET, (2)</p> <p><u>Absents excusés</u> : Casimir WROBEL, Juliette GUIRAL (2)</p> <p><u>Absente</u> : Magali BORG (1)</p> <p>Cendrine FROMAGER a été élue secrétaire de séance.</p>

ORDRE DU JOUR	
2018/5.3/44	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2018/5.5/45	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018
2018/5.4/46	Compte rendu des décisions
2018/1/47	Adhésion au groupement de commande pour la désignation mutualisée d'un DPD
2018/9.1/48	Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population
2018/7.1/49	Tarifs cantine garderie 2018-2019
2018/8.7/50	Participation communale pour les transports
2018/8.7/51	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Saint Pierre lès Nemours
2018/8.7/52	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes sur Loing
2018/7.1/53	Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures
2018/7.1/54	Frais de participation de la commune de Faÿ lès Nemours aux charges scolaires 2018-2019
2018/1.4/55	Approbation d'une convention de partenariat avec l'EPMS Chancepoix
2018/4.5/56	Taux de promotion pour technicien principal
2018/4.1/57	Accord pour le bénéfice de la protection fonctionnelle
Remerciements	
Informations	
Questions diverses	

2018/5.3/44 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Le Conseil,

DESIGNE Cendrine FROMAGER en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Caroline SIMON donne pouvoir à Michèle GROSSET
- Charlotte DOS SANTOS donne pouvoir à Claude JAMET
-

2018/5.5/45 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2018

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 10 avril 2018

2018/5.4/46 Compte rendu des décisions

Le Maire,

Informe le Conseil,

D/2018/7.5/41 portant sur une demande subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER)

Accepte de réaliser le projet de reconstruction des courts de tennis suite aux sinistres déclarés pour cause de catastrophe naturelle en juin 2016, pour un montant prévisionnel de 49 541,60 euros HT,

Autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention FER et la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée.

Dit que les crédits correspondants au projet sont inscrits au budget communal 2018 sur le compte 2128 « agencement et aménagement de terrains ».

Décision D/2018/2.2/42 portant acceptation d'occuper le domaine public à titre temporaire

Autorise l'occupation du domaine public à titre temporaire à compter du 4 mai 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, sur la place des fêtes, les vendredis de 18h00 à 23h00

Fixe le tarif du droit de stationnement à CINQ EUROS par jour.

Décision D/2018/7.10/43 portant acceptation d'un don par la commune de Villabé

Accepte le don d'un téléviseur Thomson CP par la commune de Villabé

DIT que pièce sera intégrée aux collections de la maison des verriers en mentionnant qu'il s'agit d'un don de la commune de Villabé

2018/1/47 Adhésion au groupement de commande pour la désignation mutualisée d'un Délégué à la Protection des Données

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

2018/9.1/48 Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

est recruté du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 en qualité de coordonnateur communal :

Madame Karine BOURGEOIS-JARDIM-VIEIRA,

Ses missions et obligations sont celles définies par les décrets susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatiques sont celles définies par les lois n°51-711 et n° 78-17 citées susvisées.

Article 2 :

est recruté du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 en qualité de coordonnateur communal suppléant :

Madame Eléonore GUILLARD-MONTI,

Ses missions et obligations sont celles définies par les décrets susvisés.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatiques sont celles définies par les lois n°51-711 et n° 78-17 citées susvisées.

Article 3 :

il est formellement interdit au coordonnateur communal d'exercer, à l'occasion de la collecte des enquêtes de recensement, une quelconque activité de propagande, de vente, de démarchage ou de placement auprès des personnes avec lesquelles leurs activités de recensement les met en relation.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

2018/7.1/49 Tarifs cantine garderie 2018-2019

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

FIXE les tarifs de la garderie et de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

ANNEE	GARDERIE/JOUR		GARDERIE/MOIS		CANTINE			
	Matin ou soir	Matin & soir	Matin ou soir	Matin & soir	SENIORS	ADULTES	EXTERIEURS	SCOLAIRE BSL
2018/2019	1.40	2.40	18.50	31.60	4.80	4.45	4.10	3.55

Article 2

RAPPELLE que le forfait mensuel de la garderie s'évalue à partir de la consommation réelle des familles et est applicable à partir du 14^{ème} jour de fréquentation.

2018/8.7/50 Participation communale pour les transports

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention Tiers Payant proposée par GIE Comutitres agence Imagine'R

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Scol'R », remboursables par mandat administratif après paiement au département par les familles

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Imagine'R » (contrat cadre de type 4) pour collégiens, lycéens (Tiers payant Imagine R) et étudiants (remboursable aux familles)

2018/8.7/51 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Saint Pierre lès Nemours

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de St Pierre lès Nemours

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

2018/8.7/52 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes sur Loing

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq

jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de Souppes sur Loing

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

2018/7.1/53 Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ALLOUE un montant de 53 euros par élève aux écoles « Les gamins verriers » et « Paul Lopez » au titre de la participation communale aux fournitures scolaires

Article 2

FIXE la contribution des familles domiciliées dans une commune extérieure (hors Faÿ lès Nemours) pour un montant de 56.10 euros par élève.

Article 3

DIT que cette somme sera recouvrée par le Trésorier Principal au vu de l'état nominatif édité par la commune de Bagneaux sur Loing

2018/7.1/54 Frais de participation de la commune de Faÿ lès Nemours aux charges scolaires

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les frais de participation de la commune de Faÿ lès Nemours aux charges scolaires pour l'année 2018/2019 à :

- 1 238 € par enfant scolarisé à l'école maternelle
- 582 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire

2018/1.4/55 Approbation d'une convention de partenariat avec l'EPMS Chancepoix

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'activité sportive de l'Etablissement Public Médico Social de Chancepoix dans le cadre des stages sportifs de la commune pour 2018-2019

2018/4.5/56 Taux de promotion pour technicien principal

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour le cadre d'emplois de technicien principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe à 100%

2018/4.1/57 Accord pour le bénéfice de la protection fonctionnelle

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

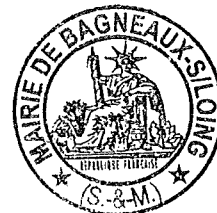
ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle à Madame GUILLARD-MONTI, collaboratrice de cabinet du Maire de Bagneaux sur Loing

DECIDE la prise en charge au titre de la protection fonctionnelle par la ville des frais de procédure et d'avocat

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h50.



Le Maire,
Claude JAMET